

Tenax Spa

RIVO 50 PARTE B

Revision n.1
du 10/26/2020
Nouvelle émission
Imprimé le 10/26/2020
Page n. 1 / 12

Fiche de Données de Sécurité

Conformément à Canadian HPR - WHMIS 2015

1. Identification

1.1. Identificateur de produit

Dénomination **RIVO 50 PARTE B**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination supplémentaire **COLLE ÉPOXY PARTIE B**

Utilisations Identifiées	Industrielles	Professionnelles	Consommateurs
Système d'adhésif/Traitement pour l'industrie de la pierre	-	✓	-

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale **Tenax Spa**
Adresse **Via I Maggio, 226**
Localité et Etat **37020 Volargne (VR)**
Italy
Tél. **+39 045 6887593**
Fax **+39 045 6862456**

Courrier de la personne compétente,
personne chargée de la fiche de données de
sécurité.

msds@tenax.it

Adresse du Responsable:

Tenax Usa
7606 Whitehall Executive Center Drive Suite 400, 28273 Charlotte NC, US
Tel. 001 7045831173 - Fax 001 7045833166
info@tenaxusa.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à

24hrs:

Manitoba Poison Centre 1-855-7POISON (1-855-776-4766)

BC Drug and Poison Information Centre (DPIC)
1-800-567-8911 (toll free in BC)
(604) 682-5050 (Greater Vancouver or outside of BC)

Centre antipoison du Québec 1-800-463-5060

IWK Regional Poison Centre
1-800-565-8161 (within NS and PEI only)
(902) 470-8161 (Halifax or outside NS, PEI)

Poison And Drug Information Services (PADIS)
1-800-332-1414 (toll free in Alberta, Northwest Territories)
1-866-454-1212 (toll free in Saskatchewan)
(403) 944-1414 (in Calgary, outside of Alberta, or VOIP users)

Ontario Poison Centre 1-800-268-9017

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions du Canada's Hazardous Products Regulations (HPR) (WHMIS 2015). Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité.
D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12 de la présente fiche.

Tenax Spa

RIVO 50 PARTE B

Revision n.1
du 10/26/2020
Nouvelle émission
Imprimé le 10/26/2020
Page n. 2 / 12

2. Identification des dangers ... / >>

Classification e Indication de Danger

Toxicité pour la reproduction, catégorie 2
Toxicité aiguë, catégorie 3
Toxicité aiguë, catégorie 4
Corrosion cutanée, catégorie 1

Lésions oculaires graves, catégorie 1
Sensibilisation cutanée, catégorie 1

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Toxique par inhalation.
Nocif par contact cutané.
Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Provoque de graves lésions des yeux.
Peut provoquer une allergie cutanée.

Pictogrammes de danger:



Mentions d'avertissement: Danger

Mentions de danger:

H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H331 Toxique par inhalation.
H312 Nocif par contact cutané.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence:

Prévention:

P260 Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P264 Se laver . . . soigneusement après manipulation.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Réaction:

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin / . . .
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Stockage:

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405 Garder sous clef.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu / récipient dans . . .

Le mélange contient 85.90%;56.90% de composants dont la toxicité aiguë par inhalation / voie cutanée n'est pas connue.

2.2. Autres dangers

Classification environnementale conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP):

Le produit est classé comme dangereux pour l'environnement conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP).

Classification e Indication de Danger

Danger pour le milieu aquatique, toxicité aiguë, catégorie 1
Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 1

Très toxique pour les organismes aquatiques.
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Tenax Spa

RIVO 50 PARTE B

Revision n.1
du 10/26/2020
Nouvelle émission
Imprimé le 10/26/2020
Page n. 3 / 12

2. Identification des dangers ... / >>

Pictogrammes de danger:



Mentions d'avertissement: Attention

Mentions de danger:

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

Prévention:

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Réaction:

P391 Recueillir le produit répandu.

Stockage:

--

Élimination:

P501 Éliminer le contenu / récipient dans ...

3. Composition/information sur les ingrédients

3.2. Mélanges

Contenu:

Identification

x = Conc. % (p/p)

Classification:

4-nonylphénol, ramifié

CAS 84852-15-3 13.5 ≤ x < 14.5

Toxicité pour la reproduction, catégorie 2 H361, Toxicité aiguë, catégorie 4 H302, Corrosion cutanée, catégorie 1B H314, Lésions oculaires graves, catégorie 1 H318, Danger pour le milieu aquatique, toxicité aiguë, catégorie 1 H400 M=10, Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 1 H410 M=10

2-pipérazin-1-iletillamina

AEP

CAS 140-31-8 12 ≤ x < 13

Toxicité aiguë, catégorie 3 H311, Toxicité aiguë, catégorie 4 H302, Corrosion cutanée, catégorie 1B H314, Lésions oculaires graves, catégorie 1 H318, Sensibilisation cutanée, catégorie 1 H317, Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 3 H412

ALCOOL BENZYLIQUE

L'ALCOOL BENZYLIQUE

CAS 100-51-6 6 ≤ x < 7

Toxicité aiguë, catégorie 4 H302, Toxicité aiguë, catégorie 4 H332

3-AMINOMETHYL 3,5,5-TRIMETHYLCYCLOHEXYLAMINE

isophoronediamine

IPDA

CAS 2855-13-2 1 ≤ x < 1.5

Toxicité aiguë, catégorie 4 H302, Toxicité aiguë, catégorie 4 H312, Corrosion cutanée, catégorie 1B H314, Lésions oculaires graves, catégorie 1 H318, Sensibilisation cutanée, catégorie 1 H317, Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 3 H412

3-AZAPENTANE-1,5-DIAMINE

3-AZAPENTAN-1,5-DIAMINE

DETA

CAS 111-40-0 1 ≤ x < 1.5

Toxicité aiguë, catégorie 2 H330, Toxicité aiguë, catégorie 4 H302, Toxicité aiguë, catégorie 4 H312, Corrosion cutanée, catégorie 1B H314, Lésions oculaires graves, catégorie 1 H318, Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3 H335, Sensibilisation cutanée, catégorie 1 H317

Les gammes de concentration sont prévus à la place de la concentration précise de la confidentialité de la formule, ou à une variation possible entre les lots de production.

Le texte complet des indications de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

4. Premiers soins

4.1. Description des premiers secours

YEUX: Retirer les éventuels verres de contact. Se laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 30/60 minutes en ouvrant bien les paupières. Consulter aussitôt un médecin.

PEAU: Retirer les vêtements contaminés. Prendre immédiatement une douche. Consulter aussitôt un médecin.

INGESTION: Faire boire dans la plus grande quantité possible. Consulter aussitôt un médecin. Ne provoquer de vomissement que sur autorisation expresse du médecin.

INHALATION: Appeler aussitôt un médecin. Amener la personne à l'air libre loin du lieu de l'accident. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Adopter les précautions appropriées pour le secouriste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information spécifique n'est disponible sur les symptômes et les effets provoqués par le produit.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pas disponibles

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Moyens d'extinction

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS

Les moyens d'extinction sont les moyens traditionnels: anhydride carbonique, mousse, poudre et eau nébulisée.

MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE

Éviter de respirer les produits de combustion.

5.3. Conseils aux pompiers

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur.

ÉQUIPEMENT

Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Endiguer la fuite en l'absence de danger.

Veiller au port de dispositifs de protection (dispositifs de protection individuelle indiqués à la section 8 de la fiche des données de sécurité compris) afin de prévenir la contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Ces indications sont valables aussi bien pour le personnel chargé du travail que pour les interventions d'urgence.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aspirer le produit déversé dans un récipient approprié. Évaluer la compatibilité du récipient à utiliser avec le produit, faire référence à la section 10. Absorber le produit à l'aide d'un matériau absorbant inerte.

Prévoir une aération suffisante du lieu d'écoulement. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Tenax Spa

RIVO 50 PARTE B

Revision n.1
du 10/26/2020
Nouvelle émission
Imprimé le 10/26/2020
Page n. 5 / 12

D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.

7. Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver loin des sources de chaleur, des étincelles et des flammes libres, ne pas fumer, ne pas utiliser d'allumettes ou de briquet. Sans une aération adéquate, les vapeurs peuvent s'accumuler au niveau du sol et prendre feu même à distance, en cas d'amorçage, avec le danger de retour de flamme. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas manger, ni boire ni fumer durant l'utilisation. Retirer les vêtements contaminés et les dispositifs de protection avant d'accéder aux lieux de repas. Éviter la dispersion du produit dans l'environnement.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

A conserver exclusivement dans le récipient d'origine. Conserver à un endroit frais et bien aéré, loin de la chaleur, des flammes libres, des étincelles et de toute autre source d'ignition. Conserver les conteneurs loin des éventuels matériaux/matières incompatibles, faire référence à la section 10.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Informations pas disponibles

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Références Réglementation:

TLV-ACGIH

ACGIH 2019

3-AZAPENTANE-1,5-DIAMINE

Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h		STEL/15min		Notes / Observations
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
TLV-ACGIH	-	4.2	1			PEAU

Légende:

(C) = CEILING ; INHALA = Part inhalable ; RESPIR = Part respirable ; THORAC = Part thoracique.

8.2. Contrôles de l'exposition

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié. Les dispositifs de protection individuelle doivent être conforme aux normes en vigueur.

PROTECTION DES MAINS

Se protéger les mains à l'aide de gants de travail de catégorie III (OSHA 29 CFR 1910.138).

Pour le choix du matériau des gants de travail, il est nécessaire de tenir compte des facteurs suivants: compatibilité, dégradation, temps de rupture et perméabilité équivalentes.

Dans le cas de préparations, la résistance des gants de travail doit être testée avant l'utilisation dans la mesure où elle ne peut être établie a priori. Le temps d'usure des gants dépend de la durée de l'exposition.

PROTECTION DES PEAUX

Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie I. Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

PROTECTION DES YEUX

Il est recommandé de porter des lunettes de protection hermétiques (OSHA 29 CFR 1910.133, CSA Standard CAN/CSA-Z94.3-92).

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

En cas de dépassement de la valeur limite (ex. TLV-TWA) de la substance ou d'une ou de plusieurs des substances présentes dans le produit, usage d'un masque doté de filtre certifié NIOSH dont la classe devra être choisie en fonction de la concentration limite d'utilisation (NIOSH 42 CFR 84, OSHA 29 CFR 1910.134, CSA Standard Z94.4-02). En présence de gaz ou de vapeurs de nature différente et/ou de gaz ou de vapeurs contenant des particules (aérosol, fumes, brumes, etc.), il est nécessaire de prévoir des filtres de type combiné.

L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires est nécessaire dans le cas où les mesures techniques adoptées ne seraient pas suffisantes pour limiter l'exposition du personnel aux valeurs de seuil prises en compte. La protection offerte par les masques est toutefois limitée.

Dans le cas où la substance en question serait inodore ou dans le cas où le seuil olfactif serait supérieur au TLV-TWA correspondant et en cas d'urgence, faire usage d'un respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert ou d'un respirateur à prise d'air externe. Pour choisir correctement le dispositif de protection des voies respiratoires, faire référence à la norme NIOSH 42 CFR 84, OSHA 29 CFR 1910.134, CSA Standard Z94.4-02.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE

Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect

Tenax Spa

RIVO 50 PARTE B

Revision n.1
du 10/26/2020
Nouvelle émission
Imprimé le 10/26/2020
Page n. 6 / 12

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle ... / >>

de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

Les résidus du produit ne doivent pas être éliminés sans effectuer de contrôle des eaux rejetées ou de contrôle dans les cours d'eau.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	Valeur	Informations
Etat Physique	pâte	
Couleur	selon fiche	
Odeur	aminé	
Seuil olfactif	Pas disponible	
pH	Pas disponible	
Point de fusion ou de congélation	Pas disponible	
Point initial d'ébullition	Pas disponible	
Intervalle d'ébullition	Pas disponible	
Point d'éclair	> 93 °C	(199,4 °F)
Taux d'évaporation	Pas disponible	
Inflammabilité de solides et gaz	Pas disponible	
Limite inférieur d'inflammabilité	Pas disponible	
Limite supérieur d'inflammabilité	Pas disponible	
Limite inférieur d'explosion	Pas disponible	
Limite supérieur d'explosion	Pas disponible	
Pression de vapeur	Pas disponible	
Densité de vapeur	Pas disponible	
Densité relative	1.37 g/cc	
Solubilité	insoluble dans l'eau	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Pas disponible	
Température d'auto-inflammabilité	Pas disponible	
Température de décomposition	Pas disponible	
Viscosité	Pas disponible	
Propriétés explosives	Pas disponible	
Propriétés comburantes	Pas disponible	

9.2. Autres informations

Informations pas disponibles

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun danger particulier de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.

ALCOOL BENZYLIQUE

Se décompose à une température supérieure à 870°C/1598°F. Possibilité d'explosion.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions d'utilisation et de stockage normales, aucune réaction dangereuse n'est prévisible.

ALCOOL BENZYLIQUE

Peut réagir dangereusement avec: acide bromhydrique, fer, agents oxydants, acide sulfurique. Risque d'explosion au contact de: trichlorure de phosphore.

3-AMINOMETHYL 3,5,5-TRIMETHYLCYCLOHEXYLAMINE

Peut réagir dangereusement avec: agents oxydants forts, acides inorganiques concentrés.

10.4. Conditions à éviter

Aucune en particulier. Respecter néanmoins les précautions d'usage applicables aux produits chimiques.

ALCOOL BENZYLIQUE

Éviter l'exposition à: air, sources de chaleur, flammes nues.

3-AMINOMETHYL 3,5,5-TRIMETHYLCYCLOHEXYLAMINE

Éviter le contact avec: acides forts, forts oxydants.

Tenax Spa

RIVO 50 PARTE B

Revision n.1
du 10/26/2020
Nouvelle émission
Imprimé le 10/26/2020
Page n. 7 / 12

10. Stabilité et réactivité ... / >>

10.5. Matières incompatibles

ALCOOL BENZYLIQUE

Incompatible avec: acide sulfurique, substances oxydantes, aluminium.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Informations pas disponibles

11. Données toxicologiques

En l'absence de données toxicologiques expérimentales sur le produit, les éventuels dangers du produit pour la santé ont été évalués sur la base des propriétés des substances contenues, selon les critères prévus par la norme de référence pour la classification.

Tenir compte par conséquent de la concentration des substances dangereuses éventuellement indiquées à la section 3, pour évaluer les effets toxicologiques induits par l'exposition au produit.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations

Informations pas disponibles

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations pas disponibles

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Informations pas disponibles

Effets interactifs

Informations pas disponibles

TOXICITÉ AIGUË

2-pipérazin-1-iletillamina

LD50 (Or.)	> 1470 mg/kg rat
LD50 (Der)	866 mg/kg rabbit

4-nonylphénol, ramifié

LD50 (Or.)	1620 mg/kg rat
LD50 (Der)	2140 mg/kg rabbit

ALCOOL BENZYLIQUE

LD50 (Or.)	1230 mg/kg Rat
LD50 (Der)	2000 mg/kg Rabbit
LC50 (Inh)	> 4.1 mg/l/4h Rat

3-AZAPENTANE-1,5-DIAMINE

LD50 (Or.)	1620 mg/kg Rat
LD50 (Der)	1045 mg/kg Rabbit
LC50 (Inh)	0.3 mg/l/4h Rat

3-AMINOMETHYL 3,5,5-TRIMETHYLCYCLOHEXYLAMINE

LD50 (Or.)	1030 mg/kg rat
------------	----------------

CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE

Corrosif pour la peau

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE

Provoque des lésions oculaires graves

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Sensibilisant pour la peau

MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Tenax Spa

RIVO 50 PARTE B

Revision n.1
du 10/26/2020
Nouvelle édition
Imprimé le 10/26/2020
Page n. 8 / 12

11. Données toxicologiques ... / >>

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

CANCÉROGÉNÉCITÉ

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

DANGER PAR ASPIRATION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

12. Données écologiques

Ce produit doit être considéré comme dangereux pour l'environnement, il est très toxique pour les organismes aquatiques et a long terme des effets négatifs sur le milieu aquatique.

12.1. Toxicité

2-pipérazin-1-iletillamina

LC50 - Poissons	368 mg/l/96h poecilia reticulata
EC50 - Crustacés	> 32 mg/l/48h daphnia magna
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	494 mg/l/72h Scenedesmus capricornutum

4-nonylphénol, ramifié

LC50 - Poissons	0.017 mg/l/96h marine water fish
EC50 - Crustacés	0.051 mg/l/48h marine invertebrates
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	0.027 mg/l/72h marine water algae

NOEC Chronique Poissons 0.00046 mg/l marine water fish

NOEC Chronique Crustacés 0.00946 mg/l marine invertebrates

NOEC Chronique Algues/Plantes Aquatiques 0.5 mg/l marine water algae

ALCOOL BENZYLIQUE

LC50 - Poissons	770 mg/l/96h Pimephales promelas
EC50 - Crustacés	230 mg/l/48h Daphnia magna
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	770 mg/l/72h Pseudokirchneriella subcapitata
NOEC Chronique Crustacés	51 mg/l Daphnia magna

3-AZAPENTANE-1,5-DIAMINE

LC50 - Poissons	430 mg/l/96h pimephales promelas
EC50 - Crustacés	32 mg/l/48h daphnia magna

Tenax Spa

RIVO 50 PARTE B

Revision n.1
du 10/26/2020
Nouvelle émission
Imprimé le 10/26/2020
Page n. 9 / 12

12. Données écologiques ... / >>

EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	1164 mg/l/72h algae
NOEC Chronique Poissons	> 10 mg/l pesce
NOEC Chronique Crustacés	5.6 mg/l daphnia magna
NOEC Chronique Algues/Plantes Aquatiques	10 mg/l algae
3-AMINOMETHYL 3,5,5-TRIMETHYLCYCLOHEXYLAMINE	
LC50 - Poissons	110 mg/l/96h Leuciscus idus
EC50 - Crustacés	23 mg/l/48h Daphnia magna
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	> 50 mg/l/72h Scenedesmus subspicatus
EC10 Algues / Plantes Aquatiques	11.2 mg/l/72h Scenedesmus subspicatus
NOEC Chronique Crustacés	3 mg/l 21 d

12.2. Persistance et dégradabilité

2-pipérazin-1-iletillamina
Dégradabilité: données pas disponible

4-nonylphénol, ramifié
Rapidement dégradable

ALCOOL BENZYLIQUE
Rapidement dégradable

3-AZAPENTANE-1,5-DIAMINE

Solubilité dans l'eau 1000 - 10000 mg/l
Dégradabilité: données pas disponible
Rapidement dégradable

3-AMINOMETHYL 3,5,5-TRIMETHYLCYCLOHEXYLAMINE

Solubilité dans l'eau 1000 - 10000 mg/l
NON rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

4-nonylphénol, ramifié

Coefficient de répartition : n-octanol/eau 5.4

BCF > 260

ALCOOL BENZYLIQUE

Coefficient de répartition : n-octanol/eau 1.1

3-AZAPENTANE-1,5-DIAMINE

Coefficient de répartition : n-octanol/eau -5.58

12.4. Mobilité dans le sol

4-nonylphénol, ramifié

Coefficient de répartition : sol/eau > 22

3-AZAPENTANE-1,5-DIAMINE

Tenax Spa

RIVO 50 PARTE B

Revision n.1
du 10/26/2020
Nouvelle émission
Imprimé le 10/26/2020
Page n. 10 / 12

12. Données écologiques ... / >>

Coefficient de répartition : sol/eau 3.4

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage \geq à 0,1%.

12.6. Autres effets néfastes

Informations pas disponibles

13. Données sur l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus de produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux non dangereux. L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.

EMBALLAGES CONTAMINÉS

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

ADR / RID, IMDG, IATA: 1760

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR / RID: CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (4-nonylphenol, branched; 2-piperazin-1-ylethylamine)
IMDG: CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (4-nonylphenol, branched; 2-piperazin-1-ylethylamine)
IATA: CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (4-nonylphenol, branched; 2-piperazin-1-ylethylamine)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR / RID: Classe: 8 Etiquette: 8



IMDG: Classe: 8 Etiquette: 8



IATA: Classe: 8 Etiquette: 8



14.4. Groupe d'emballage

ADR / RID, IMDG, IATA: III

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR / RID: Environmentally Hazardous



IMDG: Marine Pollutant



IATA: NO

Pour le transport aérien, le marquage de danger pour l'environnement est obligatoire uniquement pour les n° ONU 3077 et 3082.

Tenax Spa

RIVO 50 PARTE B

Revision n.1
du 10/26/2020
Nouvelle émission
Imprimé le 10/26/2020
Page n. 11 / 12

14. Informations relatives au transport ... / >>

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR / RID:	HIN - Kemler: 80 Special Provision: -	Quantités Limitées: 5 L	Code de restriction en tunnels: (E)
IMDG:	EMS: F-A, S-B	Quantités Limitées: 5 L	
IATA:	Cargo: Pass.:	Quantité maximale: 60 L Quantité maximale: 5 L	Mode d'emballage: 856 Mode d'emballage: 852
	Instructions particulières:	A3, A803	

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Informations non pertinentes

15. Informations sur la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substances sujettes à la Convention de Rotterdam :

Aucune

Informations réglementaires canadiennes

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits dangereux (HPR).

Fiche de données de sécurité conformément à WHMIS 2015.

Présence des substances contenues dans l'inventaire.

Tous les composants sont répertoriés dans la liste DSL.

16. Autres informations

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H330	Mortel par inhalation.
H311	Toxique par contact cutané.
H331	Toxique par inhalation.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H332	Nocif par inhalation.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

LÉGENDE:

- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- CAS NUMBER: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CLP: Règlement CE 1272/2008
- EmS: Emergency Schedule
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
- PEL: Niveau prévisible d'exposition
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme

Tenax Spa

RIVO 50 PARTE B

Revision n.1
du 10/26/2020
Nouvelle émission
Imprimé le 10/26/2020
Page n. 12 / 12

16. Autres informations ... / >>

- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée- VOC: Composé organique volatil
- WHMIS: Workplace Hazardous Materials Information System.

BIBLIOGRAPHIE GENERALE:

- GHS rev. 5
 - The Merck Index. Ed. 10
 - Handling Chemical Safety
 - Niosh - Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
 - INRS - Fiche Toxicologique
 - Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
 - N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials - 7ème Ed., 1989
 - Site Internet Agence ECHA
 - Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques - Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé.
-
- Hazard Products Regulation (HPR)
 - WHMIS 2015
 - ONTARIO R.R.O. 1990, Regulation 883 (version July 2016)
 - IARC website
 - NTP. 2011. Report on Carcinogens, 12th Edition.
 - OSHA website
 - Cal/OSHA website
 - California Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act

Note pour les usagers:

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.

Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques.

MÉTHODE DE CALCUL DE LA CLASSIFICATION

Dangers physico-chimique: La classification du produit a été dérivée des critères établis par les Canada's Hazardous Products Regulations (HPR - réglementations sur les produits dangereux) (WHMIS 2015), sauf indication contraire dans la section 11 et 12. Les méthodes d'évaluation des propriétés physicochimiques figurent dans la section 9.